29 juin 1972. Déclaration à la préfecture du Cantal. Association intercommunale de chasse agréée du canton de Saint-Mamet. Objet : favoriser, sur le territoire de l'association intercommunale, la reproduction du gibier, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage ; assurer une meilleure organisation technique de la chasse par l'éducation cynégétique de ses membres dans le respect des propriétés et des récoltes. Siège social : mairie de Saint-Mamet.

18 - CHER

10 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Cher. L'association Stade vierzonnais transfère son siège social du café Merlin, 8, place de la République, Vierzon, au Coup Franc, 10, rue Marcel-Perrin, Vierzon.

11 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Cher. Amicale berrichonne des membres de l'ordre national du Mérite. Objet : contribuer au prestige de l'ordre ; renforcer les liens d'amitié et de solidarité entre ses adhérents. Siège social : annexe municipale, avenue de la Libération (près du n° 19), Bourges.

19 · CORRÈZE

11 juillet 1972. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. Conseil départemental des parents d'élèves laïques de la Corrèze. Objet : veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque et de ses élèves, à l'exclusion toutefois de toutes les questions qui relèvent de l'autorité académique; documenter les filiales locales sur tous les points concernant la défense laïque et les intérêts des parents qui font confiance à l'école publique; coordonner, sur le plan départemental, l'activité des filiales locales; d'une façon générale, susciter et développer toute action capable d'accroître le rayonnement de l'école publique et de resserrer les liens indispensables entre les parents et les éducateurs. Siège social: 70, avenue Victor-Hugo, 19000 Tulle.

21 - CÔTE-D'OR

30 juin 1972. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. Le Roifelet. Objet : pratique du sport de la chasse. Siège social : mairie de Lacour-d'Arcenay.

5 juillet 1972. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. L'association Corporation des élèvés de l'école supérieure de commette de Dijon change son titre, qui devient: Association des élèves de l'école supérieure de commerce et d'administration des entreprises de Dijon. Siège social: 29, rue Sambin, Dijon.

8 juillet 1972. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. Société de pêche des deux lacs de Fraignot-et-Vesvrotte. Objet : mise en valeur du domaine piscicole ; destruction des nuisibles ; répression du braconnage et de la pollution de l'eau ; repeuplement ; extension du tourisme, des loisirs et autres. Siège social : mairie de Fraignot-et-Vesvrotte, 21580 Grancey-le-Château.

25 - Doubs

28 juin 1972. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. Association communale de chasse agréée de Fontaine-lès-Clerval. Objet : faciliter la pratique de la chasse et favoriser le repeuplement en gibier par la répression du braconnage et la destruction des animaux nuisibles. Siège social : Fontaine-lès-Clerval.

6 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Doubs. Associafion communale de chasse agréée du Moutherot. Objet : dans le cadre de la loi du 10 juillet 1964, favoriser sur son territoire, dans le respect des propriétés et des récoltes, la répression du braconnage. l'éducation cynégétique de ses membres et, en général assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour parature aux chasseurs un meilleur exercice de re sport. Siège social : mairie du Moutherot.

7 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Doubs. Association communale de chasse agréée de Côtebrune. Objet : dans le cadre de la loi du 10 juillet 1964, favoriser sur son territoire, dans le respect des propriétés et des récoltes, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de ses membres et, en général, assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de ce sport. Siège social : mairie de Côtebrune, par Bouclans.

7 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Doubs. L'association Rhodia-Sport bisontin omnisports change son titre, qui devient : Rhône-Poulenc Textile sportif bisontin, et transfère son siège social de la Société Rhodiaceta, avenue Chardonnet, Les Prés de Vaux, Besançon, à la place Charles-Guyon, Les Prés de Vaux, Besançon.

10 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Doubs. Association communale de chasse agréée de Bolandoz « La Diane bolandozienne ». Objet : dans le cadre de la loi du 10 juillet 1964, favoriser sur son territoire, dans le respect des propriétés et des récoltes, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de ses membres et, en général, assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de ce sport. Siège social : mairie de Bolandoz.

11 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Doubs. Association communale de chasse agréée d'Amagney. Objet: dans le cadre de la loi du 10 juillet 1964, favoriser sur son territoire, dans le respect des propriétés et des récoltes, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de ses membres et, en général, assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de ce sport. Siège social: Amagney.

11 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Doubs. Association communale de chasse agréée de Verne « La Saint-Hubert ». Objet : dans le cadre de la loi du 10 juillet 1964, favoriser sur son territoire, dans le respect des propriétés et des récoltes, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de ses membres et, en général, assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de ce sport. Siège social: Verne.

12 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Doubs. Association communale de chasse agréée de Ferrières-les-Bois. Objet : dans le cadre de la loi du 10 juillet 1964, favoriser sur son territoire, dans le respect des propriétés et des récoltes, la répression du braconnage, l'éducation cynégétique de ses membres et, en général, assurer une meilleure organisation technique de la chasse pour permettre aux chasseurs un meilleur exercice de ce sport. Siège social : mairie de Ferrières-les-Bois.

12 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Doubs. Restaurant administratif du personnel des P.T.T. Objet: favoriser la restauration et les rafraîchissements au personnel des P.T.T. Siège social; recette principale des P.T.T., rue Demangel, Besançon.

26 - DRÔME

26 juin 1972. Déclaration à la préfecture de la Drôme. L'association Les Amis du musée transfère son siège social du 7, côte Chapelier, Romans, à la rue Sainte-Marie, Romans.

28 juin 1972. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Centre d'études, de recherches et de distribution du travail. Objet : assurer aux handicapés, d'une manière entièrement désintéressée, un travail rééducateur et rémunérateur. Siège social : chez Mile Terrier, C.A.T., Saint-Donat.

29 juin 1972. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Association des habitants de L'Hermitage. Objet : participer à la gestion et au fonctionnement du groupe d'habitations se trouvant place de l'Hermitage, à Tain (Drôme). Siège social : mairie de Tain-l'Hermitage.

3 juillet 1972. Déclaration à la préfecture de la Drôme. L'Union naufique et de sauvetage de La Roche-de-Glun modifie son objet : pratique des joutes et du sauvetage nautique. Siège social : mairie de La Roche-de-Glun.

12 juillet 1972. Déclaration à la préfecture de la Drôme. L'association Bibliothèque pédagogique de Romans transfère son siège social de l'école de filles, rue Saint-Just, Romans, à l'école de la rue Jacquemart. Romans

27 - EURE

12 juillet 1972 Déclaration à la préfecture de l'Eure. L'association Les Amis de l'école laïque de la Madeleine change son titre, qui devient : Amisale laïque de la Madeleine. Siège social : 12, rue de Coudres, Evreux.

28 · EURE-ET-LOIR

12 la lile 1972 Déciaration à la préfecture d'Eure-et-Loir, Ensemble chorst de Chartres (Martin développer et faire connaître le chant chord dans la région chartraine. Siège social : école de musique, rue des Béguines, Chartres.

17 juillet 1972. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. Association philatélique de Lucé. Objet : favoriser et développer le goût et l'étude de la philatélie. Siège social : mairie de Lucé.

29 - Finistère

5 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Finistère. Association de parents d'enfants inadaptés (A.P.E.I.) Les Papillons blancs, section spécialisée de l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (A.D.A.P.E.I.) du Finistère. Objet: créer et gérer des établissements spécialisés pour inadaptés (enfants, adolescents, adultes); venir en aide aux familles dont les enfants fréquentent ces établissements; inciter ces familles à participer à l'action de la section territoriale ou, à défaut, de l'A.D.A.P.E.I. de leur résidence. Siège social: 6, rue Verdelet. Quimper.

11 juillet 1972. Déclaration à la préfecture du Finistère. Union des propriétaires de Poullan-Keraël. Objet : favoriser les relations entre les habitants ; défendre les intérêts communs et particuliers des adhérents ; veiller au maintien de la meilleure qualité de vie possible dans la cité. Siège social : mairie de Poullan-sur-Mer.